

Report des échéances de prêt

Ces problèmes pourraient être limités grâce au **non prélèvement pendant une durée de 6 mois des échéances des emprunts actuellement en cours**, et cette possibilité est visée dans le communiqué de presse de la Fédération Bancaire Française de ce jour. Ce communiqué de presse ([consultable ici](#)) ne précise toutefois pas de quelle façon le règlement de ces 6 mois sera ensuite régularisé.

Compte tenu de l'urgence, vous trouverez [ici un projet de courrier](#) que vous pourriez adresser à votre banque (en joignant le communiqué de presse de la FB) pour solliciter la suspension des prélèvements des échéances bancaires pendant six mois, et le report de ces échéances à la fin des échéanciers initiaux.

Pour autant, le banquier pourrait vous proposer de répartir les 6 échéances suspendues sur les échéances restant à payer, il faudra négocier.

BPI : Plan de soutien aux entreprises

Vous trouverez également [sur ce lien](#) une synthèse des mesures de soutien prises par la BPI.

Pour en savoir plus sur l'ensemble du plan mis en place par la BPI, [consultez cette page](#) ou appelez le n° vert de la BPI: 0 969 370 240.